Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

SERVICES A LA POPULATION
MAISON DES ESPACES NATURELS

Fixation des tarifs pour la commercialisation des offres d'activités de la Maison des Espaces Naturels

Rapporteur : Christine RENAUX-MARECHAL
N°CC2024-038

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**79**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ;M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ;

M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) M. Sebastien LEROUX (DREUX);Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Il a été exposé que,

La Maison des Espaces Naturels, nouvel équipement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, propose chaque année, depuis son ouverture au grand public en avril 2023, une programmation d'activités culturelles et pédagogiques, s'écoulant sur la saison d'avril à octobre. Cette mission de sensibilisation de la Maison des Espaces Naturels exercée par la communauté d'agglomération s'adresse au grand public, en visant notamment les familles.

La Maison des Espaces Naturels rouvrira ses portes en 2024 du samedi 13 avril au dimanche 27 octobre autour d'un programme d'animations et d'ateliers thématiques diversifié incluant une offre d'évènementiels. Le but poursuivi au travers cette offre culturelle est de faire rayonner l'équipement le plus largement possible auprès des habitants mais aussi des visiteurs, touristes, des enseignants et des écoles sur et en dehors du territoire de l'agglomération.

Le programme a pour vocation de valoriser les atouts et richesses du site du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, par son histoire singulière, sa diversité de milieux naturels et leur importance pour la survie et la reproduction de la faune ; ceci en partenariat avec les différents acteurs interagissant sur le site. Il est destiné à favoriser la dynamique de développement autour du plan d'eau dans le respect de l'environnement et des usages. Enfin le but est d'être accessible et attractif pour un public jeune et enfants, familial, au travers d'une muséographie interactive et ludique accompagnée d'un programme d'animations et d'ateliers ludiques et pratiques. Cette offre scientifique proposée par des professionnels doit aussi contribuer à intéresser un public enseignant, en appui de l'activité d'accueil des groupes scolaires et extrascolaires, exercée par l'association des PEP 28.

Le programme grand public a été conçu sur la base d'une proposition multithématique axé sur la découverte et la rencontre sensible avec les milieux naturels et les animaux qui en dépendent. L'espace de visite de la Maison des Espaces Naturels sera ouvert chaque week-end ainsi que deux mercredis après-midi par mois (en dehors des vacances scolaires). La visite de l'espace muséographique et du jardin sera gratuite, dans l'attente d'un renforcement de l'expérience et de la durée de visite qui permettra de valoriser l'offre muséographique.

Les animations et les ateliers constituant l'offre du programme seront proposés chaque samedi après-midi, un dimanche matin par mois et deux mercredis par mois en dehors des vacances scolaires.

Les tarifs ont été définis en fonction des différentes catégories d'activités proposées.
Un tarif réduit est proposé pour les enfants de 6 à 18 ans et pour les étudiants (sur présentation de la carte).
Un tarif gratuit sera reconduit pour les enfants de moins de 6 ans pour chacune des activités proposées.

La proposition tarifaire s'établit comme suit :

- animation - balade nature pédestre (2h) : tarif adulte 6€ - tarif réduit 3€ ;
- balade contée (2h) : tarif adulte 6€ - tarif réduit 3€ ;
- produit phare balade sur l'eau avec un guide nature (1h) : tarif adulte 10€ - tarif réduit : 5€ ;
- balade équestre avec un guide nature ou un conteur (2h) : Tarif enfant : 28 € tarif accompagnateur à pied : 3€ ;
- atelier découverte (jardinage, pêche) : Tarif adulte 10€ - Tarif réduit 5€ ;
- atelier création (sculpture, peinture) : Tarif adulte 10€ - Tarif réduit 5€ ;
- atelier bien-être : Tarif adulte 14€ - Tarif réduit 7€ ;
- parcours d'orientation avec jeux d'énigmes « Nature » : Tarif unique 3€ - Tarif gratuit dans le cas de parcours d'orientation sans jeu d'énigmes ;
- évènement « Raid Nature avec jeux d'énigmes » : Tarif adulte 20 € - Tarif réduit 10 €.

Il est également proposé d'approuver la fixation d'un tarif gratuit à des fins commerciales et de promotion de la structure, et de déléguer au Président la fixation des modalités d'application de cette gratuité notamment à destination :

- des publics enseignants et des représentants des établissements scolaires ;

- des salariés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- des associations du territoire ;
- des habitants du territoire dans le cadre d'évènements promotionnels ou de jeux concours organisés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- de tout public dans le cadre des journées évènementielles destinées à faire connaître l'offre d'activités de la Maison des Espaces Naturels : Journée anniversaire de l'ouverture de la MEN au grand public, journées Portes Ouvertes.

Il est précisé que les tarifs adoptés dans le cadre de la commercialisation des produits boutiques par délibération du conseil communautaire du 22 mai 2023, restent applicables selon les mêmes conditions.

VU *code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus et les rendre applicables à partir du 13 avril 2024 ;
ARTICLE 2 : DÉLÉGUE au Président la fixation des modalités d'application du tarif gratuit à des fins commerciales et de promotion de la structure ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**